

# La protection de la confidentialité de votre dossier d'immunisation

Vos renseignements médicaux personnels sont confidentiels. Les autorités régionales de santé et les autorités compétentes des Premières Nations qui offrent des services de santé publique, de même que le ministère de la Santé de la Saskatchewan, prennent bien soin de s'assurer que ces renseignements sont protégés. Vos renseignements médicaux relatifs à l'immunisation demeurent confidentiels et ne sont utilisés ou communiqués qu'avec votre consentement ou comme l'autorise la loi. Les dossiers d'immunisation sont stockés dans Panorama, un registre d'immunisation électronique qu'utilisent le ministère de la Santé, les autorités régionales de santé et certaines autorités compétentes des Premières Nations, afin d'enregistrer et de gérer les dossiers d'immunisation de tous les résidents de la Saskatchewan.

## 1. En quoi consiste Panorama?

Panorama est un système électronique sécurisé de gestion de dossiers médicaux, qui est conçu pour enregistrer et stocker les renseignements relatifs à l'immunisation. Vos renseignements confidentiels relatifs à l'immunisation ne sont accessibles qu'aux travailleurs de la santé autorisés, tels que les membres de votre équipe de santé publique, les médecins et les infirmières praticiennes de l'ensemble de la province, au moyen de réseaux sécurisés.

## 2. À quel moment mes renseignements relatifs à l'immunisation sont-ils enregistrés dans Panorama?

Une immunisation est enregistrée dans Panorama chaque fois qu'une autorité régionale de santé ou une autorité compétente des Premières Nations qui offre des services de santé publique vous administre un vaccin. Des renseignements concernant l'immunisation seront également enregistrés dans Panorama si vos antécédents d'immunisation sont fournis aux services de santé publique par votre médecin ou infirmière praticienne. Ces renseignements sont enregistrés dans Panorama afin d'assurer l'exhaustivité et l'exactitude de votre dossier d'immunisation et de favoriser la sécurité des clients.

## 3. Comment mes renseignements relatifs à l'immunisation sont-ils utilisés dans Panorama?

Le ministère de la Santé, les autorités régionales de santé et les autorités compétentes des Premières Nations s'efforcent de réduire et de contrôler la propagation des maladies graves que les vaccins peuvent prévenir.

Panorama procure les renseignements dont les professionnels de la santé publique ont besoin pour obtenir les meilleurs taux d'immunisation possibles dans nos collectivités et protéger tous les résidents de la Saskatchewan.

Les renseignements enregistrés dans Panorama peuvent être utilisés aux fins suivantes :

- vous aviser du fait que vous ou votre enfant avez besoin d'être immunisés en fonction de l'âge, des facteurs de risque ou des critères d'admissibilité;
- communiquer avec d'autres professionnels de la santé qui offrent des services de santé publique; contrôler la propagation des maladies pouvant être prévenues par un vaccin; soutenir le diagnostic et le traitement des maladies pouvant être prévenues par un vaccin;
- gérer vos dossiers d'immunisation;
- surveiller l'effet des vaccins sur la prévention des maladies transmissibles au sein de votre collectivité.

## 4. Quel type de renseignements enregistre-t-on dans Panorama?

- Vos nom au complet, adresse actuelle, date de naissance et numéro d'assurance-maladie (c'est ce qu'on appelle des données démographiques).
- Les renseignements relatifs à l'immunisation tels que le nom du vaccin, la date de l'immunisation, le dosage et les motifs pour lesquels vous avez été immunisé (critères d'admissibilité/facteurs de risque). Cela comprend tous les vaccins, systématiques ou non (ceux qui sont fournis aux personnes atteintes de maladies chroniques).
- Bien que les événements indésirables découlant d'une immunisation soient rares, les précisions les concernant sont enregistrées dans Panorama.

## 5. Comment la confidentialité de mes renseignements est-elle protégée?

Les mesures de protection énoncées ci-dessous sont en place afin de s'assurer que seuls les professionnels de la santé qui prennent part aux soins d'une personne peuvent utiliser les renseignements médicaux personnels stockés dans Panorama.

- Tous les fournisseurs de soins de santé sont avisés de leurs responsabilités en matière de sécurité. Ils doivent convenir de protéger la confidentialité des renseignements et ne les utiliser qu'en cas de nécessité absolue. Tous les utilisateurs doivent signer une entente de confidentialité avant d'être autorisés à utiliser Panorama.
- L'entrée dans le système n'est consentie qu'aux utilisateurs autorisés qui prennent part à la prestation des services d'immunisation.
- Les utilisateurs autorisés se voient attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques, qui ne doivent pas être communiqués, et tous les utilisateurs reçoivent une formation en matière d'utilisation et de divulgation.
- Il y a en place des politiques, des pratiques et des systèmes informatiques conçus pour protéger les renseignements contre l'utilisation non autorisée, les erreurs et les pertes.
- Les utilisateurs autorisés signent toutes les ententes de confidentialité nécessaires et sont juridiquement tenus de les respecter.
- Tous les utilisateurs autorisés jouissent, en fonction de leurs rôles, d'autorisations particulières restreignant leur utilisation des données stockées dans Panorama.
- De plus, des systèmes de sécurité de réseau sont en place et font activement et régulièrement l'objet d'une surveillance, ce qui permet de vérifier l'activité du compte d'un utilisateur.
- Toute personne peut demander que l'accessibilité à son dossier enregistré dans Panorama soit « interdite » aux autres fournisseurs de soins de santé. Si la personne a recours à des services et consent à ce que son dossier soit utilisé, ou si son dossier doit être examiné en raison d'un besoin sanitaire imminent, son dossier sera alors « signalé » et pourra faire l'objet d'une vérification. Toute utilisation, y compris la consultation du dossier d'une personne enregistré dans Panorama, peut aussi faire l'objet d'une vérification.

## 6. Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements sur Panorama?

Si vous avez d'autres questions ou préoccupations concernant Panorama et la confidentialité de vos renseignements relatifs à l'immunisation, vous pouvez appeler votre autorité régionale de santé, votre autorité compétente des Premières Nations ou une infirmière de vos services locaux de santé publique. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements au [www.ehealthsask.ca/panorama](http://www.ehealthsask.ca/panorama) (en anglais).

## 7. Les renseignements relatifs à l'immunisation de mon enfant, ou encore aux miens, sont-ils tous enregistrés dans Panorama?

Oui. Les renseignements concernant les vaccins que vous administrent des infirmières de la santé publique et d'autres fournisseurs de soins de santé à vous ou votre enfant sont enregistrés dans Panorama.

Cela permet de s'assurer que votre dossier d'immunisation exhaustif est accessible aux fournisseurs de soins de santé autorisés ou à vous, quel que soit l'endroit où vous habitez en Saskatchewan ou chaque fois que vous avez recours aux services de santé publique.

Souvent, un dossier d'immunisation exhaustif est exigé lorsqu'une personne fréquente une université ou un collège, présente sa candidature à certains postes ou décide de voyager au Canada ou à l'étranger. Parfois, ce dossier est requis si vous recevez des soins en salle d'urgence.

Si votre immunisation ou celle de votre enfant n'est pas complète, les fournisseurs de soins de santé recommanderont des vaccins supplémentaires afin que vous ou votre enfant soyez protégés contre les maladies graves à l'avenir.

## 8. Que dois-je faire si j'ai une préoccupation ou une plainte à formuler au sujet de la confidentialité de mes renseignements médicaux personnels dans Panorama?

Si vous avez des préoccupations concernant l'utilisation de vos renseignements médicaux personnels, adressez-vous à votre praticien en santé publique ou fournisseur de services de vaccination. Si vous avez encore des préoccupations, adressez-vous au superviseur approprié ou au gestionnaire responsable des services de santé publique relevant de votre autorité régionale de santé ou autorité compétente des Premières Nations. Si vous souhaitez porter plainte officiellement à l'égard d'une question de confidentialité, nous vous encourageons à communiquer avec l'agent de la protection de la vie privée de votre région de santé ou organisme de santé des Premières Nations. À défaut, vous pouvez aussi communiquer avec le ministère de la Santé ou le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.

## 9. Comment puis-je obtenir une copie de mon dossier d'immunisation?

Vous êtes en droit de lire votre dossier d'immunisation ou d'en demander une copie. Si vous souhaitez obtenir une copie de votre dossier d'immunisation ou de celui de votre enfant, adressez-vous à votre praticien en santé publique ou fournisseur de services de vaccination.